

« Inventons un nouveau lieu partagé » Réhabilitation du tribunal de Château-Chinon

Compte-rendu de la réunion publique du 22 juin 2023
(par l'équipe d'animation CCMSGL/AMD-AI)

Personnes présentes :

Daniel Martin (VP culture/sport CCMGL), René Blanchot (Président CCMGL), Thierry Martin (Asso Morvan Oxygène), Jean-Claude Parent (Radio Morvan), Diane Martin (asso Morvan Festi-Rencontres), Brigitte Gaudry (Maire de Château-Chinon Campagne, déléguée communautaire), David Beaudequin (directeur de la culture et de l'Office de Tourisme CCMSGL), Clémence Davenne (DGS CCMSGL), Mélissa Kabile (chargée de développement culturel CCMSGL), Corinne Iller (école de musique MSGL), Mady Linares et Janet Watson (Chorale de l'Eau Vive), Sandrine Kukuruzovic (artisan encadrement d'art), Jean-Yves Hebrard (proviseur du lycée des métiers François Mitterrand), Théophile Gautheron (CPE lycée des métiers François Mitterrand), Chantal-Marie Malus (Maire de Château-Chinon ville, déléguée communautaire), Jean-Max Glorifet (2ème Adjoint à la mairie de Château-Chinon ville et conseiller communautaire), Patrice Joly (Conseiller départemental), Denise Foucault (adjointe Lavault-de-Frétoy, déléguée communautaire), Marc Bonnot (Maire de Fâchin), Helen Stavropoulos (Images et Mouvements, professeur d'Arts Plastiques), Cecilia Maiziquirena (Musée du Costume Château-Chinon), Noé Martin (agent de développement territorial CCMSGL), Bruno Boudot (FC Château-Chinon Arleuf), Hugo Dorat (agent de développement mobilité et affaires sociales CCMSGL), Christelle Fieulaine (secrétaire de direction CCMSGL), Catherine Georgelin (Tennis club Château-Chinon et Oh ! Morvan), Catherine Vaillant (trésorière Festi rencontres), Marine Fabre-Aubrespy (architecte mandataire pour AMD-AI), Benoit Contet (architecte et accompagnateur de la démarche BDBFC), Frank Beau (consultant participation citoyenne).

Statut de ce document et informations complémentaires :

Ce document revient sur la présentation et les échanges ayant eu lieu lors de la réunion publique du jeudi 22 juin 2023 dans la salle d'audience de l'ancien Tribunal de Château-Chinon.

Pour accéder aux informations exhaustives sur le projet, il convient de se référer aux documents présentés et associés à ce compte-rendu. Pour tout retour concernant ce document, vous pouvez nous envoyer un courrier à projet-tribunal@ccmorvan.fr

1. INTRODUCTION DE LA SOIRÉE

La réunion s'est ouverte par la présentation de René Blanchot, Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs, du projet de réhabilitation du Tribunal et de ses bénéficiaires pour la ville de Château-Chinon et pour le territoire.

Clémence Davenne, Directrice Générale des Services de la CCMSGL, a poursuivi la présentation du projet en abordant la question des subventions déjà acquises au projet et celles à venir, notamment le Fonds Vert de l'Etat de 476.000 euros et un soutien de la Région, via le Pays Nivernais Morvan, de 150.000 euros. L'équipe de « Maitrise d'œuvre », composée de Frank Beau consultant en participation citoyenne, Marine Fabre-Aubrespy architecte du cabinet d'architectes-ingénieurs AMD-AI, et Benoît Contet architecte et accompagnateur de la démarche Bâtiment Durable Bourgogne Franche-Comté, se sont présentés. Enfin, les participants à la réunion se sont présentés lors d'un tour de salle.

2. RAPPEL SUR L'ÉTUDE DE 2022

Le projet de réhabilitation du tribunal naît à la suite de plusieurs constats : le bâtiment se dégrade rapidement et la CCMSGL souhaite éviter la formation d'une « verrue » dans le centre historique de Château-Chinon et à proximité immédiate de la Porte Notre-Dame. D'autre part, un manque de locaux pour les associations, d'espace commun, et de partage, a été mis en évidence. Par ailleurs, le COVID et toutes les restrictions sanitaires ont fragilisé le tissu associatif qui a besoin d'un nouvel élan et d'espaces d'activités et de stockage. Ces besoins ont été confirmés lors de l'étude de faisabilité de 2022, durant laquelle 50 entretiens individuels ont été réalisés et plus de 130 personnes ont répondu à des questionnaires. Cette étude visait à évaluer précisément les possibilités offertes par l'ancien tribunal et les besoins des acteurs associatifs du territoire.

Le projet associe dès les premières phases d'étude les différentes parties prenantes locales (tissu associatif, école de musique, élus, agents, etc.). Plusieurs éléments importants font partie du cahier des charges initial : le besoin d'accueillir l'École de musique, d'offrir des locaux aux associations, l'opportunité d'ouvrir la cour du tribunal afin de proposer une circulation entre le centre-ville (route de Nevers / Place Notre Dame) et le Parking Gallois.

En terme de positionnement, deux grandes visions se sont dégagées. L'une était plus favorable à l'idée d'une « Maison des associations », l'autre à un projet plus économique, afin de redynamiser le territoire. Le questionnaire général montre qu'un lien culturel et d'activités diverses dédié au public rassemble tout autant d'intérêt, ce qui conduit à penser que le nouveau lieu partagé sera un lieu hybride entre ces trois tendances, en accueillant l'école de musique, les associations du territoire, des acteurs économiques, et l'ensemble des publics de Château-Chinon à travers des activités et thématiques les concernant : jeunesse, intergénérationnel, etc.

L'équipe de maîtrise d'œuvre rappelle le budget d'investissement et de fonctionnement prévisionnels, respectivement de 1,68 millions d'euros et 50.000 euros annuels. Le budget d'investissement s'appuie sur 80% de recettes extérieurs (Etat, Région, Département, Pays...), et 20% de financement de la

Communauté de communes, soit 23 000 euros de remboursement par an. Pour plus de détails consulter le support en complément.

Questions dans la salle

En abordant le modèle économique du projet, et plus particulièrement le budget de fonctionnement du Tribunal, Jean-Max Glorifet, 2eme adjoint à la mairie de Château-Chinon Ville, demande si le financement prévu par les différentes collectivités territoriales (20 000 euros dans le plan de financement prévisionnel) est sécurisé et stable dans le temps. L'équipe de maîtrise d'œuvre répond que la part du financement de l'Etat et des collectivités (hors communauté de communes) est encore à consolider. Ce travail sera effectué en parallèle du bouclage du budget d'investissement d'ici à la fin de l'APD (avant-projet définitif), en février 2024. Il est précisé que le projet s'inscrira dans la démarche Bâtiments durables Bourgogne Franche-Comté (BDBFC) et que l'un des objectifs de cette démarche est de créer un bâtiment sobre et économe. L'équipe de maîtrise d'œuvre précise également que les futurs frais d'entretien du bâtiment sont déjà compris dans le budget de la communauté de communes pour l'entretien de son patrimoine bâti.

Marc Bonnot, maire de Fâchin, demande si les chantiers participatifs vont être encadrés par des professionnels afin d'éviter d'éventuels accidents, et demande également quel va être le statut des bénévoles. Frank Beau, l'animateur des démarches participatives, prend en compte ses questions et lui répond que ce sujet des chantiers participatifs va être développé un peu plus tard dans la présentation.

3. LES GRANDES ETAPES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE 2023-2028

Il est expliqué que l'originalité de cette étape de maîtrise d'œuvre est de faire suite à une étude de faisabilité, s'étant appuyé sur une démarche participative forte, qui a abouti à circonscrire un projet de compromis s'appuyant sur les besoins du territoire. De la même manière cette étape de maîtrise d'œuvre s'accompagnera d'un accompagnement participation et d'une animation de la communauté de communes. Elle se découpera en deux grands temps pour les acteurs du territoire. La période juin 2023-janvier 2025 permettra d'achever

les études techniques, le projet architectural, le budget, et de mettre en place les bases de l'appropriation du projet par les acteurs.

L'avant projet définitif, juin 2023-février 2024

Pour les architectes, il s'agira dans un premier temps de finaliser l'esquisse du projet issu de l'étude de faisabilité. Notamment l'articulation des usages (Ecole de musique, associations, entreprises, etc.), l'ouverture de la traversée entre la Place Notre Dame et le Parking Gallois. Des questions devront être précisées en terme d'espaces de rangement, modularité des espaces, installations techniques, besoins en terme d'énergie, de fluides, etc. L'Avant projet définitif qui en résultera fera l'objet d'un vote en conseil communautaire en février 2024, conditionnant la suite des travaux.

Appropriation du lieu par les acteurs à partir de juin 2023

En parallèle et à partir de juin 2023, une première étape d'appropriation du lieu par les acteurs du territoire démarrera. Il s'agira d'organiser l'appropriation de la salle d'audience actuelle, du futur QG associatif, et de la cour. Les sujets porteront sur les conditions d'accès et de partage des locaux, l'aménagement d'un mobilier transitoire. L'ouverture de la cour permettra de créer dès la rentrée scolaire 2023 une traversée entre le centre ville et le parking Gallois. Cet aménagement fera l'objet d'un premier chantier participatif.

Les chantiers participatifs tout au long de la démarche

Deux types de chantiers participatifs sont prévus. Les premiers concernent le lieu lui-même et les second la construction de la communauté des acteurs. En ce qui concerne le lieu, il faudra prévoir : des chantiers d'aménagement de la cour et de l'intérieur, la démolition des cloisons en 2024 et les finitions en 2026. Les chantiers concernant l'écosystème des acteurs porteront sur :

- le choix d'un premier nom du lieu,
- la mise en place d'outils de communication (site, Newsletter, affichage public devant le tribunal, etc.)
- création notamment d'un calendrier/programme commun aux acteurs associatifs et du territoire

- la création de premiers événements en commun
- la mise en place de groupe de travail sur les communs territoriaux
- la mise en place de la future gouvernance

Présentation de la démarche BDBFC (Benoît Contet, AMD-AI)

Le projet sera accompagné à travers l'Association Terragilis afin d'être en conformité avec la démarche bâtiment développement durable de la région Bourgogne Franche Comté, tout au long de la maîtrise d'œuvre et deux ans après la livraison du bâtiment. Voir support de présentation.

4. DISCUSSION AVEC LA SALLE SUR LES PROCHAINES ETAPES

De premiers projets d'événements

Diane Martin de l'association Festi-rencontres, fait part de son projet d'investir le tribunal à partir du 30 septembre dans le cadre du son festival. Il est également prévu d'investir la cour du tribunal, avec la mise en place d'un « pub éphémère » et la retransmission de la finale de la Coupe du monde de rugby. La retransmission du match soulèvera des questions techniques auxquels il faudra réfléchir, notamment l'absence de réseau Wi-Fi dans le tribunal à l'heure actuelle.

Discussion autour du nom

Concernant la recherche du nom pour le tribunal le sénateur et conseiller départemental, Patrice Joly, fait remarquer que mot « Tribunal » désignait dans la Rome Antique le lieu où siégeaient les « tribuns » et qui avaient vocation, à l'époque, à défendre les intérêts de peuple. Cela peut être une donnée à prendre en compte dans la recherche du nom.

Au sujet de la méthodologie de recherche du futur nom du Tribunal, Thierry Martin de l'association Morvan Oxygène, fait remarquer que la recherche du nom peut être un bon moyen d'impliquer davantage de personnes. C'est un sujet qui peut facilement toucher un large public. On peut imaginer installer des urnes/boîtes à lettres dans la ville afin que les habitants puissent venir glisser des propositions de noms.

Construire un programme commun sur le territoire

L'idée de concevoir un programme en commun a suscité un certain nombre de réactions de la part des participants. Mady Linarès (Chorale l'Eau Vive) alerte sur le fait que l'établissement d'un programme en commun ne doit être redondant vis-à-vis des événements déjà répertoriés dans l'Office du Tourisme, et qu'il ne va pas être facile de tenir un calendrier sur l'année. Plusieurs intervenants signalent qu'un calendrier pourrait permettre d'éviter que des événements soient organisés au même moment dans certains cas, et de mieux être informés sur les actions des uns et des autres. Patrice Joly souligne qu'un calendrier commun peut être un outil efficace pour produire des manifestations associatives collectives.

Les ateliers des 10-11-12 juillet 2023

L'équipe de maîtrise d'œuvre présente un projet d'animation d'atelier avant la pause estivale. Ils auraient lieu les 10-11-12 juillet 2023 dans le tribunal et porteraient sur les thèmes évoqués précédemment (appropriation prochaine du lieu, ouverture de la cour, communications, communs). Frank Beau questionne l'assemblée sur les thèmes proposés, les disponibilités des parties prenantes, ou sur d'éventuelles remarques. Certains participants signalent être plus facilement disponibles en soirée. D'autres seront aussi disponibles en journée.

Jean-Max Glorifet fait remarquer qu'il y a peu d'associations présentes lors de cette réunion et s'interroge sur la mobilisation à venir. Diane Martin et Bruno Boudot disent qu'ils peuvent relayer les informations aux autres membres de leurs associations respectives. De nombreux acteurs seront appelés avant les journées par l'équipe d'animation du projet. L'assemblée s'accorde pour dire qu'une mobilisation des acteurs sur ce projet sera indispensable et devra se mettre en place de manière progressive.

Organiser le forum des associations à l'ancien tribunal ou en partenariat ?

Mady Linarès suggère de délocaliser le Forum des associations et de l'organiser dans l'ancien tribunal. Cette idée est bien accueillie par l'assemblée. Brigitte Gaudry, maire de Château-Chinon Campagne fait remarquer que c'est l'occasion idéal pour faire découvrir le lieu au tissu associatif et que cela va apporter beaucoup de monde. Chantal-Marie Malus maire de Château Chinon,

qui organise cette journée chaque année répond que c'est un sujet qui doit être débattu en conseil municipal.

L'encadrement des chantiers participatifs

Faisant suite à la question de Marc Bonnot, maire de Fâchin, Jean-Max Glorifet se questionne sur les chantiers participatifs et demande plus de détails. Va-t-il y avoir de l'inclusion, comment cela se passe-t-il ? Frank Beau répond qu'il existe trois types de chantiers. Les chantiers d'insertion, comme ceux que la communauté de communes met déjà en oeuvre, les chantiers pédagogiques, susceptibles de faire intervenir des étudiants en architecture par exemple, et les chantiers faisant intervenir des acteurs locaux, associations, particuliers. Pour chacun de ces chantiers, des conventions et des cadres sont posés, notamment en ce qui concerne les assurances. En ce qui concerne les compétences requises pour l'encadrement technique, il dépendra du type de chantier. Pour les aspects « démolition et finition » l'équipe d'architecte AMD-AI travaillera prochainement à la mise en place de l'encadrement technique avec la communauté de communes. Patrice Joly, suggère de trouver un moyen de toucher plus de gens grâce aux savoirs qui pourraient être transmis lors des chantiers participatifs. Marine Fabre-Aubrespy (architecte) fait remarquer que cela correspond aussi à l'esprit des chantiers pédagogiques.

Meubler le lieu

La discussion se poursuit sur les moyens existants pour meubler le tribunal. Diane Martin dit qu'elle a déjà eu l'occasion de meubler un lieu lors d'un événement uniquement via un prêt d'Emmaüs. Cecilia Maiziquirena précise qu'il existe des lieux et des réseaux pour réemployer le matériel et le mobilier.

Fin de la réunion publique

La discussion prend fin à 20h10. Tout le monde s'accorde pour dire que la participation est la clé et que la mobilisation va être déterminante dans la suite du projet.